

Le 19 mai 2016

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 19 mai 2016, à 22 h 00 à l'Hôtel de Ville.

1. Ouverture de la séance

À la demande de tous les membres du conseil, le maire ouvre la présente séance spéciale.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, Jean-Claude Guévin, David Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Aucun membre du conseil n'est absent.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2016-05-32**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Utilisation du terrain appartenant à la Municipalité et servant présentement comme terrain de golf;
5. Formation du Comité consultatif du Centre Richard-Lebeau;
6. Demande d'appui du Club de hockey Big Foot de Saint-Léonard-d'Aston;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

**4. Utilisation du terrain appartenant à la Municipalité et servant présentement comme terrain de golf
2016-05-33**

CONSIDÉRANT l'incertitude des bénévoles, années après années de poursuivre les activités du terrain de golf.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aménager une partie de son terrain qui est présentement utilisé comme terrain de golf, sur la rue Ouellet, à des fins de parc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite diversifier l'offre de loisirs, en donnant accès à la rivière de façon sécuritaire et conviviale à l'ensemble des citoyens de la Municipalité

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre avec M. Richard Lebeau, ce dernier a affirmé qu'il était possible de faire cohabiter sur le même terrain un parc et un terrain de golf;

CONSIDÉRANT que M. Richard Lebeau s'est ravisé, et que maintenant, il refuse la cohabitation qu'il avait lui-même proposé;

CONSIDÉRANT que M. Richard Lebeau affirme que s'il y a un parc à cet endroit, il ne fera pas l'entretien du terrain de golf cette année;

CONSIDÉRANT que M. Lebeau affirme que c'est la dernière année qu'il entretient le terrain de golf;

CONSIDÉRANT les travaux de nettoyage importants qui ont été effectués par les bénévoles ce printemps sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et résolu :

- De céder aux ultimes conditions imposées par M. Lebeau.
- De maintenir pour cet été seulement l'utilisation du terrain appartenant à la Municipalité comme terrain de golf.
- De confirmer que ce terrain changera d'usage et qu'un parc y sera aménagé au printemps 2017 plutôt qu'en 2016, tel que souhaité initialement par le conseil.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, monsieur le maire appelle le vote :

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| - Ont voté en faveur : | - Monsieur Mario Laplante; |
| | - Monsieur Laurent Marcotte; |
| | - Monsieur David Guévin; |
| | - Monsieur Jean-Claude Guévin; |
| - Ont voté contre : | - Madame Maude Lemire-Comeau; |
| | - Madame Diane Paquette; |

En faveur : 4 Contre : 2

Adoptée à la majorité.

**5. Formation du Comité consultatif du Centre Richard-Lebeau
2016-05-34**

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion et d'exploitation du Centre Richard-Lebeau, convenue entre la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et l'OBNL « Centre Richard Lebeau », a pris fin le 15 avril 2016;

CONSIDÉRANT les informations reçues des fiscalistes relativement au remboursement de la TPS et de la TVQ réclamé lors de la construction du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que d'ici quelques semaines la Municipalité a l'intention d'assumer directement la gestion et l'exploitation du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire conserver l'implication des citoyens dans le développement du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que la municipalité a préalablement informé le conseil d'administration de l'OBNL «Centre Richard-Lebeau» de ses intentions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De ne pas renouveler l'entente de gestion avec l'OBNL «Centre Richard-Lebeau»;
- D'assumer directement la gestion du Centre Richard Lebeau à compter du 1^{er} juillet 2016;
- De créer le «COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE RICHARD LEBEAU» (CCCRL) ayant pour mission principale de contribuer au développement et à l'organisation d'activités récréatives, culturelles et sportives ayant lieu au CRL.
- Que se comité soit formé du Coordonnateur du service des loisirs, du maire, de deux (2) autres membres du conseil municipal, de quatre (4) à six (6) citoyens et d'un représentant de la commission scolaire. Les membres seront nommés par résolution du conseil municipal pour un mandat de deux (2) ans.
- De lancer un appel à la participation des résidents de la municipalité âgés de 18 ans et plus afin de leurs offrir le privilège de s'impliquer concrètement dans le développement du CRL.
- De remercier tous les administrateurs du CRL qui depuis 2011 ont contribué au développement et au rayonnement du CRL et de notre Municipalité.

6. Demande d'appui du Club de hockey Big Foot de Saint-Léonard-d'Aston 2016-05-35

CONSIDÉRANT que le Club de hockey Big Foot de Saint-Léonard-d'Aston est venu rencontrer les membres du conseil municipal afin d'exposer leurs difficultés financières;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'intérêt des citoyens, le dynamisme des bénévoles et les impacts positifs pour la Municipalité des activités de l'équipe de hockey local;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire être partenaire dans le maintien du club de hockey Big Foot sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Club de hockey Big Foot bénéficie de 100% des revenus provenant de la vente de billets et de bière lors des parties disputées au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT qu'une entente entre le Centre Richard-Lebeau et le Club de hockey Big Foot stipulait qu'une somme de 1500\$ devait être remise au CRL, à chaque année, pour le bénéfice de l'aréna qui appartient à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De demander au Centre Richard-Lebeau de renoncer, pour les années 2016 et 2017, à la somme de 1 500\$ / année que le Club de hockey Big Foot devait investir dans le CRL (1500\$ pour l'année 2015-2016 et 1500\$ pour l'année 2016-2017 ce qui représente un montant total de 3000\$).
- De remettre au Club de hockey Big Foot, un maximum de 50% des revenus annuels nets provenant de la vente de publicité sur les bandes et les panneaux muraux du CRL, Le tout conditionnel à la conclusion d'une entente de service de recherche de commanditaires, pour une durée d'un an, avec le Club de hockey Big Foot, dont les détails seront définis par la Municipalité après vérification des ententes de commandite en vigueur et précisés à l'organisation ultérieurement.
- Que ces avantages sont consentis à la condition que le Club de hockey Big Foot maintienne toutes ses activités régulières au CRL.

7. **Période de questions**

Aucune question.

8. **Levée de l'assemblée**
2016-05-36

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 22 h 15.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général